

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 11 février 2015

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Postulat de Messieurs les Conseillers Jean-Blaise PASCHOUD et Eugène ROY « pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement répondant pleinement aux objectifs de l'article 71 de la Constitution vaudoise

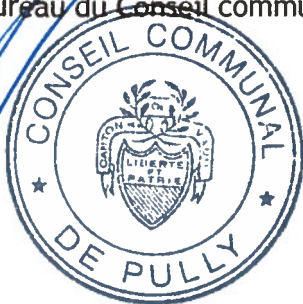
Le Conseil communal de Pully

vu le postulat de Messieurs les Conseillers Jean-Blaise PASCHOUD et Eugène ROY « pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement répondant pleinement aux objectifs de l'article 71 de la Constitution vaudoise

décide

de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président
Cédric MILLIQUET



La secrétaire
Jacqueline VALLOTTON

J. Vallotton

Pully, 12 février 2015